

Image not found or type unknown



salarié agé de 60 ans : mise à la retraite

Par **socavien**, le **03/11/2009** à **19:06**

Bonsoir,

Mon père doit être **mis à la retraite** (il a **60 ans** et tous ses trimestres). Le statut collectif de son entreprise permet une mise à la retraite en 2009. L'accord collectif prévoit un préavis de 4 mois.

Ma question est la suivante : Compte tenu de ce préavis de 4 mois, son employeur peut-il encore le mettre à la retraite ou est-ce trop tard puisque son préavis s'achèvera en 2010. Date à laquelle, si je n'abuse, les employeurs ne pourront définitivement plus prendre l'initiative.

Merci par avance pour vos réponses